



# Inscription

## Liste d'attente

Inscription

Réinscription

Liste interne

<u>VOUS</u>	<u>LE NAVIRE</u>
Nom : .....	Nom du navire : .....
Prénom : .....	Taille : .....x.....
Adresse : .....	Immatriculation : .....
.....	Modèle du navire : .....
CP : .....	
Ville : .....	
Comment vous joindre :	
Tel : .....	
Mail : .....	
<b><u>Tous formulaires non complets ne sera pas traité.</u></b> *	
<i>Informations confidentielles non divulguées.</i>	
	<b><u>Je m'inscris pour</u></b>
	<input type="radio"/> Une place de ponton
	<input type="radio"/> Un contrat Mixte
	<input type="radio"/> Un échouage
	Sur la base du tarif annuel suivant les caractéristiques du navire enregistré.
	<i>Vois au verso les caractéristiques de chaque contrat.</i>

### **Je souhaite être contacté :**

- Dès qu'un emplacement correspondant au bateau inscrit se libèrera.
- Après le .../.../..... je serai disposé à accepter une place au port.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement des listes d'attente du port de Camaret-sur-Mer.

J'ai bien noté que je dois confirmer cette inscription tous les ans entre le 1<sup>er</sup> et le 30 octobre, quelle que soit la date de ma première demande.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

## La liste d'attente

L'inscription est personnelle, les contrats sont attachés à une personne et non à un navire. Ainsi, pour une demande effectuée par une copropriété, seul le propriétaire majoritaire sera titulaire du contrat d'emplacement.

**\*L'inscription n'est validée qu'au règlement des 20€ de frais de gestion, à renouveler chaque année.**

Il n'est pas nécessaire d'être propriétaire d'un navire pour s'inscrire.

Le port se réserve la possibilité de refuser l'inscription de navires de caractéristiques incompatibles avec les caractéristiques des ouvrages portuaires.

Votre positionnement dans la liste peut vous être communiqué à chaque instant.

## Renouvellement de l'inscription

L'inscription doit être confirmée chaque année. Il appartient au demandeur de confirmer sa réinscription entre le 1<sup>er</sup> et le 30 octobre.

**Aucune relance du bureau du port n'est faite.**

L'absence de confirmation entraîne l'annulation de la demande. Il en est de même en cas de défaut de paiement des frais de gestion annuels.

## Changement de navire ou d'informations

Si l'inscrit change de navire pendant la période d'attente, il conserve son rang dans la liste d'attente. Il donnera les nouvelles informations lors du renouvellement. Le bureau du port ne procédera à aucune recherche en cas de retour de courrier.

## Attribution

Les attributions sont réalisées en suivant l'ordre de la liste d'attente et les caractéristiques du navire (longueur **et** largeur) suivant les places libérées par les résiliations. Le n° de place ne sera communiqué que lorsque le contrat sera signé et les documents reçus par le bureau du port.

Le demandeur qui se verra proposer un emplacement pour le navire inscrit ne pourra en aucun cas faire valoir un changement de navire au moment de la proposition. Il s'engage à garder le bateau inscrit pour une période supérieure à deux ans avant de s'inscrire sur la liste interne pour un changement de place en vue d'une acquisition de navire plus important.